

ANIMISME ET MAGIE

1. Animisme et magie

1.1. Animisme

Au sens étroit du mot, l'animisme est la théorie des représentations concernant l'âme ; au sens large du terme, la théorie des être spirituels en général. C'est un système intellectuel complet de description du monde, sur un mode dualiste (matière / âme). L'animisme a été décrit comme un état naturel de l'humanité, on le retrouve chez des peuples très divers et à toutes les époques.

La conception animiste décrit le monde comme peuplé d'un grand nombre d'êtres spirituels qui animent non seulement les animaux et les plantes, mais même les objets en apparence inanimés. Ces esprits, bienveillants ou malveillants à l'égard des hommes, sont la cause de tout ce qui se produit dans la nature.

Les hommes eux-mêmes contiennent des âmes, sources des activités spirituelles, qui peuvent abandonner le corps pour aller s'attacher à d'autres enveloppes matérielles.

1.2. Magie et sorcellerie

La magie et la sorcellerie, comme moyen de comportement et de domination par rapports aux phénomènes, choses, animaux et hommes, est un corollaire à l'animisme, bien que les principes sur lesquels elles reposent soient plus primitifs et plus anciens que la théorie des esprits qui forme le noyau de l'animisme. Elles constituent la partie la plus primitive et la plus importante de la technique animiste, reposant majoritairement sur l'analogie et l'imitation, la substitution de la partie au tout.

Le principe qui régit la magie est celui de la « toute puissance des idées » de l'homme. Frazer disait : « les hommes ont pris par erreur l'ordre de leurs idées pour l'ordre de la nature et se sont imaginés que puisqu'ils sont capables d'exercer un contrôle sur leurs idées, ils doivent également être en mesure de contrôler les choses ».

Dans cette représentation, les mots gardent une puissance sans égale. Leur pouvoir d'évocation les lie concrètement aux choses qu'ils désignent. Ainsi le nom constitue une partie essentielle de la personne.

1.3. Parallèles psychanalytiques

La première création théorique des hommes, celle des esprits, proviendrait de la même source que les premières restrictions morales auxquelles ils se soumettent, c'est-à-dire les prescriptions tabous.

D'après ce que nous savons concernant les systèmes psychologiques, les superstitions liées aux coutumes et prohibitions des primitifs sont, comme pour les rêves, une « élaboration secondaire », une histoire cohérente formant un écran devant les vraies motivations et opère un déplacement.

Les actes obsessionnels primaires des névrosés sont, à proprement parler, de nature purement magique. S'ils ne sont pas directement des actes de sorcellerie, ce sont alors des actes de contre-sorcellerie, destinés à détourner les menaces de malheur dans l'attente desquelles le névrosé vit au début de sa maladie.

2. Totémisme

2.1. Définitions et caractéristiques

Un totem est un objet matériel auquel le primitif témoigne un respect superstitieux, parce qu'il croit qu'entre sa propre personne et chacun des objets de cette catégorie, il existe une relation tout à fait particulière.

Le totémisme est un système à la fois religieux et social. Au point de vue religieux, il consiste dans des rapports de respects et d'égards mutuels entre l'homme et son totem ; au point de vue social, dans des obligations réciproques entre membres du clan et de clan à clan.

Les hommes et femmes du clan vénèrent le totem tribal, portent son nom, se considèrent comme les descendants de ce totem, ce qui socialement les lie étroitement les uns aux autres.

Le totem se distingue du fétiche en ce qu'il n'est pas un objet unique, mais le représentant d'une catégorie d'objets au sens large. Ainsi le totem peut être un animal, inoffensif ou dangereux, plus rarement une plante ou encore une force naturelle. Le totem n'est pas attaché au sol ou à une localité.

Le totem de la tribu est plus important que les éventuels totems liés au sexe ou à l'individu, ces deux dernières catégories étant sûrement apparues plus tardivement. Le totem est l'ancêtre du groupe, et son esprit protecteur et bienfaiteur. Ceux qui descendent du même totem font partie de la même famille, sont considérés comme consanguins. Les animaux totems sont considérés comme des parents faisant partie du clan, et traités comme tels.

Les rapports entre un homme et son totem sont réciproques : la tribu attend de son totem protections et faveurs, et l'homme manifeste son respect pour le totem de différentes manières.

Le totem se transmet généralement en ligne maternelle, et les liens totémiques sont plus forts que les vrais liens du sang. Ainsi la famille réelle est remplacée par le groupe totémique, et est appelée « mère » toute femme du clan qui aurait pu être la mère biologique, de même pour le père.

Les membres du même clan totémique ne doivent pas avoir de relations sexuelles entre eux, et par conséquent ne peuvent pas se marier au sein du clan. Cette exogamie peut être vue comme le résultat de la phobie de l'inceste.

De nombreuses interdictions sont liées au totem, dont la violation entraîne un châtement automatique :

- Tuer ou détruire l'animal totem, le cueillir si il s'agit d'une plante
- Manger ou utiliser sa chair
- Relations sexuelles avec une personne du même totem, ce qui implique l'exogamie

La domestication des animaux et l'introduction de l'élevage semblent avoir signifié partout la fin du totémisme pur et strict des temps primitifs.

2.2. Repas totémique

Le repas totémique, qui réunit le clan entier, est un rituel périodique important de la vie religieuse totémique, comportant la mise à mort du totem et son absorption par les participants. Le repas est suivi d'une fête souvent animés pendant laquelle les interdictions morales sont dépassées..

Lors des rites, les pratiquants peuvent se déguiser et imiter leur animal totem.

La mise à mort de l'animal est un acte défendu à l'individu et qui n'est justifié que lorsque la tribu en assume la responsabilité. L'animal tué est pleuré et regretté, et certains actes peuvent être accompli pour soustraire le clan à un châtement que le meurtre pourrait impliquer.

L'animal sacrifié est traité comme un membre de la tribu ; la communauté offre le sacrifice, son dieu et l'animal sont du même sang, membres d'un seul et même clan.

Le mystère sacré de la mort de l'animal et de son absorption se justifie par le fait que c'est seulement ainsi que peut s'établir le lien unissant les participants entre eux et à leur dieu. Les hommes absorbent la vie sacrée dont la substance du totem était l'incarnation ou le véhicule.

2.3. Origines du totémisme

Beaucoup de théories existent concernant les origines du totémisme, sans aucune certitude.

2.3.1. Théorie nominaliste

On peut voir le totem initialement comme un insigne de clan, un nom de clan, le nom d'un ancêtre du clan ou encore le nom d'un objet vénéré par le clan.

Ce n'est qu'une fois que les primitifs se sont donnés le nom d'un animal qu'ils en ont déduit l'idée d'une parenté avec cet animal.

A. Lang pousse plus loin le raisonnement. On peut penser que l'origine première de ces noms a été oublié par les primitifs. Mais l'importance du nom en général, leur aura magique, a dû laisser penser qu'il existait un lien particulier et mystérieux entre les membres du clan et l'animal dont ils portaient le nom. Et quel lien si ce n'est celui du sang ?

2.3.2. Théorie sociologique

Certains auteurs (dont Frazer à une époque) ont pensé que le totem représente une spécialisation sociale de chaque clan, ceux-ci travaillant en coopération.

Chaque clan totémique était chargé d'assurer pour la communauté entière l'approvisionnement d'une certaine denrée alimentaire, ou la gestion d'un problème particulier (animal dangereux, phénomènes climatiques, ...).

2.3.3. Théorie psychologique

La source du totémisme consiste dans l'ignorance où se trouvent les primitifs quant à la manière dont les hommes et les animaux procréent et perpétuent leur espèce, et surtout dans l'ignorance du rôle que le mâle joue dans la fécondation. Le totem et la mère sont alors les réels parents le l'enfant à naître.

D'autres théories psychologiques proposent, pour expliquer l'origine du totémisme, la transmigration des âmes, la notion d'esprit tutélaire d'un ancêtre, la transformation de l'âme humaine en animal, ...

3. Le tabou et l'ambivalence des sentiments

3.1. Définition

Tabou est un mot polynésien, et possède deux aspects opposés : d'un côté, celui du sacré, du consacré ; de l'autre, celui de l'interdit, de l'inquiétant, de dangereux, d'interdit, d'impur. Le contraire de la notion de tabou caractérise ce qui est ordinaire, commun, accessible à tout le monde.

Certain tabous sont permanents, d'autres sont passagers (menstruations, adolescents pendant la célébration de leur maturité, ...).

Le tabou est une prohibition très ancienne, imposée du dehors (par une autorité : ancêtres, esprits, ...) et dirigée contre les désirs les plus intenses de l'homme. La tendance à la transgresser persiste dans l'inconscient. Le cadavre, le nouveau-né, la femme en état de souffrance attirent, par leur impuissance à se défendre, l'individu en quête de jouissance. La force magique, attribuée au tabou, se réduit au pouvoir qu'il possède d'induire l'homme en tentation. Elle se comporte comme une contagion, car l'exemple incite à la reproduction, ce qui serait nuisible au groupe entier. Généralement, celui qui viole un tabou devient tabou lui-même. Le désir défendu peut se déplacer dans l'inconscient sur un autre objet.

Un mode de limitations, de prohibitions, découle de ces caractères, et sa violation entraîne des conséquences, automatiques ou provoquées, souvent néfastes.

Certains dangers découlant de la violation d'un tabou peuvent être conjurés à l'aide d'actes de pénitence et de cérémonies de purification. Ces expiations sont donc en même temps des pénitences et des châtements. L'expiation par une renonciation prouve que c'est une renonciation qui est à la base du tabou.

Si la transgression d'un tabou n'est pas suivie automatiquement et spontanément d'un châtement, la tribu sent peser sur elle une menace et exécute alors elle-même ce châtement sur le coupable. Cette sanction est souvent l'occasion, pour ceux qui l'exécutent, de commettre à leur tour, sous le couvert de l'expiation, le même acte impur. Il y a identité des désirs refoulés chez le criminel et chez ceux qui sont chargés de venger la société.

3.2. Parallèles avec les prohibitions obsessionnelles

Les prohibitions obsessionnelles des névroses offrent de grandes similarités avec les prohibitions taboues :

- L'absence de motivation des prohibitions
- Leur fixation en vertu d'une nécessité interne
- Leur facilité de déplacement, la contagiosité des objets prohibés
- L'existence d'actes et de règles cérémoniaux découlant des prohibitions
- La violation de la prohibition entraînant des sanctions

L'ambivalence entre sacré et impur au sein de la notion de tabou est liée à l'ambivalence des sentiments qui ont donné naissance à ce dernier. Plus généralement en ce qui concerne les commandements moraux, à chaque fois qu'il y a interdiction, elle a dû être motivée par un désir, par une convoitise inavouée et inconsciente.

Certaines des prohibitions peuvent être levées par l'accomplissement de certains actes ayant, eux aussi, un caractère obsessionnel et qui sont incontestablement des actes de repentir, d'expiation, de préservation, de purification. Les prohibitions particulièrement incompréhensibles ou absurdes sont appelées « cérémonial ».

Il existe cependant une différence subtile entre névrose et tabou. Si la transgression d'un tabou a pour sanction un châtement à l'encontre du coupable, lorsqu'un névrosé accomplit quelque chose qu'il s'est défendu, il craint le châtement non pour lui-même, mais pour les autres.

La prohibition obsessionnelle principale est celle du contact, c'est la phobie du toucher. L'interdit du contact se propage par contagion : une personne ayant touché un objet interdit devient elle-même prohibée.

Freud pense que la phobie du toucher vient du refoulement du plaisir de toucher (organes génitaux, ...) de la prime enfance due à une prohibition extérieure. La survivance dans l'inconscient de la tendance au toucher et au niveau du conscient de la prohibition qui s'y oppose explique l'attitude ambivalente de l'individu à l'égard du touché.

Si le refoulement de la tendance a été suivi d'oubli (amnésie), la motivation de la prohibition reste inconnue pour le malade. La tendance-désir se déplace constamment, pour échapper à l'interdiction dont elle est frappée et cherche à remplacer ce qui lui est défendu par des substitutions (objets ou actes).

Pour le primitif, le nom constitue une partie essentielle de la personnalité, une propriété importante. Il possède une signification et une correspondance concrète avec le réel. Ils voient dans le nom une partie de la personne. Les névrosés obsessionnels se comportent à l'égard de certains noms de façon similaire.

3.3. Tabou de la mort

Dans les sociétés primitives le meurtre d'un homme ne peut en général pas s'accomplir sans l'observation de certaines prescriptions que l'on peut classer en 3 groupes :

1. La réconciliation avec l'ennemi tué
2. Après l'accomplissement du meurtre, des restrictions, des actes d'expiation, de (isolement temporaire, privations, ...)
3. Certaines pratiques cérémoniales

Certains pensent que toutes ces prescriptions découlent uniquement de la terreur superstitieuse que leur inspirent les esprits des morts.

Le tabou des morts, particulièrement vivace, concerne autant le contact corporel avec un mort que la manière dont sont traités ceux qui portent le deuil d'un mort.

Les primitifs ne cherchent pas à dissimuler la peur que leur inspire la présence de l'esprit et la crainte qu'ils éprouvent à l'idée de son retour possible ; ils ont recours à une foule de cérémonies destinées à le tenir à l'écart, à le chasser.

Veuf ou veuve peuvent être vu comme dangereux pour la société : ils peuvent être tentés de vouloir remplacer l'être disparu. De plus les veuves peuvent éveiller les convoitises d'autres hommes.

Les prescriptions peuvent porter sur une interdiction de toucher la nourriture, un isolement plus ou moins long, l'interdiction de prononcer le nom du mort (cela peut s'étendre à toute la communauté, voir entraîner des changements de noms), ...

Certains historiens et ethnologues expliquent le tabou des morts par la crainte des démons. Dès le moment de la mort, l'esprit deviendrait instantanément un ennemi. Cet état pourrait être dû à un mécontentement, car la mort est toujours vue comme violente. Elle est causée soit directement par la main de l'homme, soit par un sortilège.

La méchanceté des esprits peut aussi simplement résulter de l'angoisse des hommes face à la mort.

Les reproches obsessionnels dont font preuve des endeuillés sont la résultante de la satisfaction d'un désir inconscient qui, s'il avait été assez puissant, aurait provoqué cette mort. C'est contre ce désir inconscient que réagit le reproche après la mort de l'être aimé. On retrouve ce désir hostile dissimulé derrière certains amours tendres excessifs.

Chez le primitif ce sentiment hostile subi une *projection* de l'individu disparu lui-même vers son âme.

Le tabou est donc né sur le sol d'une ambivalence affective, il est le produit d'une opposition entre douleur consciente et satisfaction inconsciente, l'une et l'autre occasionnées par la mort.

La projection de l'hostilité inconsciente sur les démons caractérise le tabou des morts.

3.4. Tabou du chef

L'attitude des peuples primitifs à l'égard de leurs chefs, rois ou prêtres, est régie par deux principes qui se complètent plutôt qu'ils ne se contredisent : on doit se préserver d'eux et on doit les préserver.

Les chefs sont porteurs d'une charge sacrée, bénéfique ou dangereuse selon la façon dont on l'approche. Le Roi doit être protégé car le rôle qu'il joue dans la vie de ses sujets est énorme. Il régit la marche du monde. Mais le peuple se méfie aussi de ses rois, d'une mauvaise utilisation qu'ils pourraient faire de ses pouvoirs.

En réalité la vie du roi est entièrement asservie à sa tâche. Un souverain destitué n'est plus rien, et est souvent chassé ou mis à mort.

Le cérémonial royal ne sert pas qu'à les distinguer et les élever, il transforme aussi leur vie en enfer, au point que la charge de dirigeant n'est plus souhaitée par personne et doit être imposée. C'est en apparence une expression de respect et un moyen d'assurer la sécurité, mais en réalité c'est un châtement, une vengeance que les sujets infligent au roi pour les honneurs qu'ils lui accordent.

Frazer voit dans les prescriptions taboues la cause du dédoublement progressif de la royauté sacerdotale primitive en un pouvoir temporel et un pouvoir spirituel. La charge initiale, trop importante, entraînait des prescriptions impossibles. En divisant ce pouvoir en deux, les prescriptions se retrouvent réparties entre les deux types de souveraineté.

La manie de persécution consiste à exagérer à l'excès l'importance d'une personne déterminée, à lui attribuer une puissance incroyablement illimitée, afin de pouvoir avec d'autant plus de droit et de raison lui attribuer la responsabilité de ce qui arrive de pénible ou de désagréable.

L'enfant attribue régulièrement une pareille toute-puissance au père, et l'on constate que la méfiance à l'égard du père est en rapport direct avec le degré de puissance qu'on lui a attribué.

L'attitude du primitif à l'égard du roi reflète l'attitude infantile du fils à l'égard du père.

4. Analyses psychanalytiques : inceste et infantilisme

4.1. Exogamie et totémisme

Bien qu'il soit attesté presque partout, le lien entre totémisme et exogamie pourrait être le fruit du hasard. La plupart des auteurs pensent que le totémisme est antérieur à l'exogamie.

Les chercheurs voient en général dans l'exogamie une institution destinée à préserver contre l'inceste. On peut aussi expliquer l'exogamie par la survivance de coutumes liées au rapt des femmes.

Chez de nombreux peuples primitifs, toute une série de coutumes sont destinées à empêcher les rapports sexuels individuels entre proches parents. Elles consistent à interdire la communication, la fréquentation, entre frères et sœurs, père et fille, mère et fils, gendre et belle-mère, etc. Les rapports entre gendre et belle-mère sont compliqués et souvent sous le sceau du scabreux jusque dans les sociétés civilisées.

4.2. L'inceste et la peur qu'il engendre

Si l'aversion contre l'inceste est instinctive, l'expérience montre qu'elle est pourtant très loin d'être un phénomène rare, même dans nos sociétés modernes.

La psychanalyse montre que les premiers désirs sexuels de l'homme adolescent sont toujours de nature incestueuse et que ces désirs réprimés jouent un rôle très important en tant que causes déterminantes des névroses ultérieures.

Il est peu probable que les lois anti-inceste aient été dictées par la constatation des dangers des mariages consanguins : les effets sur l'homme ne sont que très difficiles à constater, le totémisme est plus ancien que l'élevage sur lequel les effets auraient été plus faciles à détecter, et enfin les interdits semblent provenir d'une époque où la société ne connaissait même pas le rôle de l'homme dans la fécondation.

S'il existait un instinct biologique reflétant le préjudice pour l'espèce de mariages consanguins, pourquoi les interdits frapperaient les femmes de la tribu entière, ce qui est fort préjudiciable génétiquement ? De plus, un instinct humain n'a pas besoin d'être renforcé par une loi, il est appliqué *naturellement*. La loi ne défend que contre ce que les hommes seraient capables de faire sous la pression de certains de leurs instincts. L'interdit tendrait donc plutôt à prouver un instinct naturel poussant à l'inceste.

Au final, nous ignorons les origines de la peur de l'inceste.

4.3. Le retour infantile du totémisme

Le jeune enfant voit les animaux comme son égal. La zoophobie apparaît parfois un peu plus tard, et porte sur des animaux pour lesquels l'enfant avait une affection particulière. Cette zoophobie est néanmoins ambivalente, mêlant crainte et respect, attirance et répulsion. Ces angoisses sont en réalité inspirées par le père et ont seulement été déplacées sur l'animal.

En faisant le parallèle avec le totémisme, on peut conclure que si l'animal totem n'est autre que le père, les deux commandements capitaux du totémisme, la prohibition de tuer le totem et celle d'épouser une femme du même totem, coïncident avec les deux

crimes d'Œdipe. Le système totémique serait donc né des conditions du *complexe d'Œdipe*.

Selon l'hypothèse du renversement du père tyrannique par la coalition des fils, on peut voir la religion totémique comme le résultat de la culpabilité des fils envers l'assassinat du père. C'est une tentative destinée à étouffer ce sentiment et à obtenir la réconciliation avec le père offensé, par une obéissance rétrospective. Mais en même temps, le totémisme peut aussi servir à entretenir le souvenir du triomphe remporté sur le père.

5. Évolution des religions

5.1. Les systèmes intellectuels de l'humanité

L'humanité aurait connu successivement trois grands systèmes intellectuels :

1. Conception animiste (mythologique). Sans doute le plus logique et le plus complet, celui qui explique l'essence du monde sans rien laisser dans l'ombre. L'homme y occupe une place importante, utilisant la magie, mais il a déjà cédé une partie de ses prérogatives aux esprits.
2. Conception religieuse. L'homme a cédé la toute puissance aux dieux, en se réservant tout de même la possibilité de les influencer modérément.
3. Conception scientifique. L'homme a reconnu sa petitesse et s'est résigné à la mort. Mais il a confiance en la toute puissance de son esprit pour comprendre les lois de la réalité.

Une phase pré-animiste aurait existé, où il n'y aurait eu que la magie et où l'homme aurait été tout puissant.

5.2. Survivances du totémisme

Les survivances totémiques peuvent être de plusieurs ordres :

- A chaque dieu sont généralement consacrés un ou plusieurs animaux
- Dans certains sacrifices particulièrement sacrés, c'est précisément l'animal consacré au dieu qui lui est offert en sacrifice
- Le dieu est souvent adoré ou vu sous les traits d'un animal ; certains animaux sont même l'objet d'un culte divin
- Dans les mythes, le dieu se transforme souvent en animal, dans la plupart des cas en un animal qui lui est consacré

L'ambivalence inhérente au complexe paternel subsiste en général aussi bien dans le totémisme que dans les religions qui lui ont succédé. Dans le développement général des religions, on retrouve deux motifs que sont le sacrifice totémique et l'attitude du fils à l'égard du père. Le dieu, au fond, est un père d'une dignité plus élevée.

Avec l'irruption des divinités paternelles, la société est devenue patriarcale. L'élévation au rang de dieu du père jadis assassiné, auquel la tribu fait désormais remonter ses origines, était cependant une tentative d'expiation beaucoup plus sérieuse que ne le fut autrefois le pacte conclu avec le totem.

L'animal sacré perd son caractère sacré, et les rapports entre le sacrifice et la fête totémique disparaissent. Le sacrifice devient un simple hommage rendu à la divinité. A cette phase appartiennent les mythes d'après lesquels c'est le dieu lui-même qui tue l'animal qui lui est consacré et qui n'est autre que lui-même. C'est la négation extrême du grand crime qui a marqué les débuts de la société et la naissance du sentiment de responsabilité.

Avec l'apparition de l'agriculture et des divinités agraires, on voit apparaître des dieux jeunes et fougueux, amants des déesses mères. Les mythes leur assignent souvent une vie brève, un châtement par castration, ... avant de les faire ressusciter.

Dans le christianisme, le péché originel est incontestablement une offense envers Dieu le Père. Le Christ rachète cette faute par sa vie. Or d'après la loi du talion, qui dit qu'on rachète une vie par une vie, le crime à expier ne peut être que le meurtre du Père. Quand à l'eucharistie, elle est identique à l'ancien repas totémique.

6. Bibliographie

Sigmund Freud : « Totem et tabou », petite bibliothèque Payot.